



DOSSIER DE PRESSE

Le gaspillage alimentaire au cœur de la campagne nationale grand public sur la réduction des déchets

15 Novembre 2010



Le Grenelle Environnement a fixé des objectifs très clairs en termes de réduction des déchets : diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant en 5 ans, soit une diminution de 28 kg par an par personne d'ici 2013.

En octobre 2009, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Ministère du Développement durable lançaient une campagne nationale de mobilisation et d'incitation au passage à l'acte en faveur de la réduction des déchets avec comme mot d'ordre : « 390 kg de déchets par personne et par an, c'est beaucoup... et si on les réduisait ? ».

Le 13 novembre 2010, l'ADEME et le Ministère du Développement durable reprennent la parole pour sensibiliser tous les acteurs de la prévention des déchets - les consommateurs, les collectivités et les entreprises – en dédiant tout un volet de la campagne grand public au gaspillage alimentaire et en incitant les professionnels à adopter les bonnes pratiques en matière de réduction.

Un focus sur le gaspillage alimentaire

7 kg d'aliments non entamés, encore emballés¹ sont jetés chaque année par personne

« Le gaspillage alimentaire, c'est 20 kg de déchets par personne et par an¹.

Et si on agissait ? »

Le gaspillage alimentaire commence bien avant la poubelle des ménages ; dès la culture du produit, à chaque étape de sa transformation, de son transport, de sa mise en vente, jusqu'à nos assiettes, la moitié de la nourriture produite dans le monde est jetée.

Avec 20 kg de déchets par personne chaque année en France, ce sont quelque 1,2 million de tonnes de nourriture qui se retrouvent dans la poubelle des ménages.

13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés par an et par personne.

¹ Enquête Composition des ordures ménagères et assimilées – ADEME (2010)

Le gaspillage alimentaire recouvre des enjeux sociaux, environnementaux et économiques étroitement liés.

Enjeux environnementaux

Notre alimentation génère aujourd'hui 20 % du total des émissions quotidiennes de gaz à effet de serre en France. Ainsi un repas équivaut en moyenne à 3 kg de gaz à effet de serre. Notre alimentation est également fortement consommatrice en eau. 1 000 litres d'eau sont par exemple nécessaires pour produire 1 kg de farine et 16 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande rouge².

Enjeux sociaux

Un quart de la nourriture produite sur la planète est jetée sans être consommée.

En France, selon les chiffres de la Fédération française des banques alimentaires, plus de 92 000 tonnes de produits alimentaires ont bénéficié en 2009 à environ 740 000 personnes dont 46 400 tonnes qui ont ainsi échappé à la destruction. Mais au total ce sont 3,3 millions de personnes en 2009 qui ont eu recours à une aide alimentaire.

Enjeux économiques

On ne dispose pas de réelles données en France pour mesurer précisément le coût du gaspillage alimentaire. A titre d'exemple, nos voisins anglais ont chiffré à 12 milliards de livres par an (environ 13 milliards d'euros) la fraction évitable des déchets alimentaires et de boisson. Tandis qu'en Belgique, on jetterait chaque année l'équivalent de 174 € de nourriture par ménage.

Les causes du gaspillage alimentaire sont multiples :

- Causes sociologiques : modification des structures et de l'organisation familiale, des rythmes de vie, des perceptions développées vis-à-vis des denrées alimentaires.
- Méconnaissance sur la conservation des aliments : mauvaise interprétation des dates de consommation, mauvaise gestion du réfrigérateur...
- Pratiques commerciales : publicité, offres promotionnelles encourageant l'achat. Elles n'entraînent pas directement le gaspillage mais il est évident qu'un achat ne correspondant pas, en qualité et/ou en quantité, aux besoins du ménage entraînera plus facilement le gaspillage alimentaire.
- Pratiques de la restauration (notamment collective) : quantités de nourriture servies non-ajustées aux besoins des clients, plats ne répondant pas aux goûts des clients, gestion des stocks, organisation en cuisine centrale, etc.

² Source ADEME - FNE

La nouvelle vague de la campagne grand public se concentre tout particulièrement sur la thématique du gaspillage alimentaire et invite aux bonnes pratiques :

- Un spot TV, un spot radio, une annonce presse et des bannières web qui sensibilisent le grand public aux 20 kg de déchets par personne et par an que génère le gaspillage alimentaire, et qui l'incitent à se rendre sur le site reduisonsnosdechets.fr pour en savoir plus et connaître les moyens concrets d'éviter ce gaspillage



- Une nouvelle rubrique entièrement dédiée au sujet sur le site www.reduisonsnosdechets.fr avec entre autre de nombreux conseils pratiques pour éviter de gaspiller, classés selon 4 gestes forts :

J'achète malin



Etablir une liste et prévoir ses menus de la semaine avant d'aller faire ses courses, adopter les bons réflexes en magasin (acheter les justes quantités, faire ses achats dans le bon ordre)...

Je cuisine astucieux



Cuisiner les quantités adaptées au nombre de personnes à table, respecter les dosages, veiller à utiliser en premier les produits devant être consommés en priorité...

Je conserve bien les aliments



Chaque aliment a sa place : au réfrigérateur, au congélateur, dans les placards, à l'air libre... Dans tous les cas, la règle d'or du « premier entré, premier sorti » s'applique.

J'accommode les restes



Les restes, ce sont encore des aliments, sauf qu'on ne pense pas toujours à les cuisiner. Pourtant, il existe des recettes très faciles pour accommoder les restes...

Les collectivités peuvent agir, la preuve par l'exemple...

Les collectivités locales qui gèrent les flux de déchets des ménages et ceux provenant de certaines activités économiques ont un rôle essentiel pour atteindre l'objectif fixé par le Grenelle Environnement.

- ⇒ Elles sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre des plans et programmes locaux de prévention, notamment en sensibilisant les citoyens à la consommation responsable et en les encourageant à modifier leurs comportements.
- ⇒ Elles peuvent être en outre exemplaires en appliquant les principes de la prévention de la production des déchets à leurs propres services.

Des outils d'accompagnement

- Plaquette "Prévenir la production des déchets"
- Cédérom "Elaborer un plan ou programme de prévention"
- Un kit de communication, à télécharger sur www.reduisonsnosdechets.fr/collectivites

Ces deux axes sont présentés à compter du 22 novembre et illustrés d'exemples dans un publi-rédactionnel destiné aux collectivités et diffusé dans la presse spécialisée :

Sensibiliser à la prévention

Les actions de sensibilisation d'une collectivité permettent une meilleure compréhension des enjeux liés à la production de déchets et mettent progressivement l'ensemble de la société en capacité d'adopter des gestes concrets plus respectueux de l'environnement.

Exemple à suivre

Dans le cadre du programme « Manger autrement dans les collèges » mis en place par le Conseil Général des Bouches du Rhône, l'association « De mon assiette à notre planète » organise depuis 2006 des ateliers pour sensibiliser les élèves aux quantités d'aliments jetés dans les cantines ou self-services des établissements, après les repas. 81 % des collégiens ayant participé à ces ateliers déclarent faire aujourd'hui plus attention au fait de moins gaspiller.

Être exemplaire dans ses propres services

Pour faire adhérer des citoyens à la réduction de la production des déchets, il est essentiel que la collectivité applique à ses propres services les principes de prévention des déchets et mette en place des actions et des mesures concrètes.

Exemple à suivre

La création d'une Maison Intercommunale de l'Environnement (MIE) regroupant 3 syndicats dont le SITOM Sud Rhône a permis d'engager des actions dans un but d'exemplarité environnementale, et de rationaliser les dépenses publiques : utilisation de vaisselle non jetable, mise en service d'un lombricomposteur dans les locaux, réduction de la consommation de papier (impressions recto-verso, utilisation des versos comme brouillon, dématérialisation des convocations)...

Des actions et résultats d'entreprises mis en avant pour convaincre

9 entreprises interrogées sur 10 connaissent mal le coût de leurs déchets (coût de gestion interne et coût de production), selon une enquête ADEME, réalisée en juin 2010 auprès de 1 006 entreprises ³. De plus, 56 % des entreprises ignorent le tonnage annuel des déchets qu'elles génèrent. Les emballages sont la première source des déchets cités. 77 % des actions de réduction des déchets à la source atteignent leurs objectifs mais moins d'une entreprise sur deux déclare avoir déjà engagé de telles actions.

Dans la continuité de cette enquête, l'ADEME va lancer le 30 novembre 2010 un appel à candidatures auprès d'entreprises qui souhaitent agir sur leurs déchets pour réduire leurs coûts. 50 entreprises seront accompagnées par un expert en réduction des coûts et gestion des déchets.

Dans le cadre de la campagne, pour sensibiliser et inciter les entreprises à agir, les programmes courts « entre(...)prises de conscience », diffusés en TV, radio et sur le web du 15 novembre au 4 décembre, mettent en avant huit entreprises engagées avec succès dans la réduction des déchets, au travers d'interviews menées par Yolaine de la Bigne, fondatrice et rédactrice en chef du magazine Néoplanète.

40% de réduction des déchets réalisés cette année **par le groupe Millet**, fabricant de menuiseries, grâce à de nombreuses actions : la diminution de 7 % de la consommation en bois, la suppression du silicone dans les menuiseries et du chrome 6 présents précédemment dans les poignées, la récupération des petites pièces utilisées pour le transport (poignées en tissu, visserie...), redistribuées ensuite dans les ateliers pour être reposées sur de nouvelles menuiseries....

La **société Couvrot** fabrique des malaxeurs à béton. En ayant recours à des logiciels de dessin en 3D qui permettent de mieux dimensionner les pièces et en n'utilisant plus de tôles avec des sur-longueurs, elle **a économisé cette année 24 tonnes d'acier**.

L'Union des coopératives laitières a économisé 45 000 € en une année ainsi que 35 tonnes de matière plastique en investissant dans une nouvelle ligne de conditionnement de lait qui utilise le PET plutôt que le PEHD.

983 bidons plastiques ne sont plus jetés par le garage du Centre. Désormais, la société se fait livrer l'huile en vrac, le lave-glace et liquide de refroidissement en fûts de 210 litres. L'achat de ces produits en petits contenants représentait plus de 60 % de ses déchets.

L'hôtel Ibis Berthier à Paris a réduit de 1,9 tonne le poids de ses déchets en un an. Dans les salles de bains, les flacons individuels ont été remplacés par un distributeur de gel douche. Pour les petits-déjeuners, les sets en papier ont disparu au bénéfice de plateaux décorés, les produits sont proposés en vrac plutôt qu'en emballages individuels.

³ <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=72348&p1=00&p2=05&ref=17597>

La société **Pure Impression** a réduit ses déchets de **35 %** depuis 2004 en utilisant notamment des grands conditionnements consignés pour les encres et en incitant ses clients à choisir des formats optimisés (plus standards) qui permettent de limiter les chutes de papier et donc le gaspillage.

Héro France fabrique des desserts aux fruits. En deux ans la société a **réduit de 42 % ses déchets** en mettant par exemple en place le thermostatage de ses cuves, qui permet de limiter le gaspillage lors des arrêts de la ligne de production et en installant des viseurs transparents sur la tuyauterie qui permettent de visualiser le changement de produits et ainsi de limiter les pertes de purée de fruits.

Carrefour a **réduit ses déchets de 30 000 tonnes par an** en proposant, notamment, aux producteurs de fruits et légumes des caisses plastiques réutilisables pour remplacer les traditionnelles cagettes en bois ou carton jetables.

La SERD : un moment phare de mobilisation



Le principe de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets** est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets que nous produisons et donner des clés pour agir au quotidien. Elle s'adresse aussi bien aux institutions, collectivités et entreprises qu'aux scolaires et au grand public.

La SERD, inscrite dans le cadre de la campagne nationale "Réduisons nos déchets, ça déborde", est un moment fort de mobilisation. Elle aura lieu cette année du 20 au 28 novembre.

La Réduction des déchets : un enjeu environnemental, sanitaire et financier. Le gaspillage de matières premières nécessaires à la fabrication des objets et au transport des déchets provoque l'épuisement des ressources naturelles.

La production et la gestion des déchets posent des questions de sécurité sanitaire et de santé publique. Leur élimination peut contribuer à la pollution des sols, des eaux et de l'air. Elle nécessite des installations de traitement toujours plus importantes, dont le coût financier est répercuté dans le prix des produits que nous achetons et des impôts et taxes que nous payons.

Le Grenelle de l'Environnement l'a rappelé...

La gestion des déchets est un **enjeu majeur** : qu'il s'agisse des déchets produits par les ménages, les entreprises, les agriculteurs ou les collectivités, et qu'ils soient dangereux ou non dangereux.

C'est un enjeu majeur au double plan :

- **financier**, en raison de l'augmentation des coûts de gestion des déchets,
- **environnemental**, en raison du gaspillage des matières premières et du risque d'insuffisance d'exutoires de traitement à moyen terme.

C'est pourquoi le Grenelle insiste notamment sur le besoin d'une meilleure connaissance des flux de déchets et de leurs coûts de gestion : l'amélioration et la diffusion de ces connaissances sont essentielles. Elles supposent de disposer d'outils homogènes d'observation et de mesure aux niveaux local, national et européen.

Le Grenelle Environnement a aussi fixé des objectifs précis en termes de réduction des déchets : l'un des objectifs nationaux est de **diminuer la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant 5 ans**, soit une diminution de plus de **5 kg par an et par habitant**.

Mieux comprendre les objectifs

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-tonnages-de-reduction-et-de.html>

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du **Grenelle Environnement** renforce donc la politique conduite par la France dans ce domaine depuis plusieurs années et fait de **la réduction des déchets une priorité**.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.